



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
04/07/2024	05/07/2024	En exercice	10
		Présents	7
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS et Olivier LEMOINE.

Avait donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, Jean-Marc LEGROS à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excuses : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2024-03 Composition des commissions

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités locales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions, outil dynamique de l'élaboration et le suivi de projets communaux, sont présidées de droit par le maire de la commune. Néanmoins, afin d'en faciliter la gestion, elles peuvent être présidées par un adjoint.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude FARADIAN de son poste d'adjoint et à l'élection de Madame Fabienne QUIÉVREUX, 1^{ère} adjointe, il convient de redéfinir les périmètre et composition des commission ci-dessous :

- Commission travaux : antérieurement 1 Président + 6 membres
Analyse, programmation et suivi des travaux, relations entre la commune et les entreprises, suivi des situations de marchés
- Commission Urbanisme et Foncier : antérieurement (2020) 1 Président + 2 membres
Suivi de la procédure de révision du PLUI, actions foncières et patrimoniales, étude des demandes d'urbanisme, relations entre la commune et les pétitionnaires

Madame le Maire précise que les autres commissions peuvent également être modifié si le Conseil Municipal le souhaite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition des commissions ci-dessous :

Commission Finances (analyse, programmation et suivi budgétaire, financements, fiscalité, CCID) :

Président : Christian FONTANA

Membres : Martine CESARI Jean-Claude FARADIAN, Jean-Marc LEGROS, Fabienne QUIÉVREUX ;

Commission Travaux (analyse, programmation et suivi des travaux, relations entre la commune et les entreprises, suivi des situations de marchés) :

Président : Christian FONTANA

Membres : Martine CESARI, Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX ;

Commission Vie locale, Culture et Animation (analyse, programmation et suivi de la vie locale, la culture et les animations) :

Présidente : Sophie JARDINOT

Membres : Martine CESARI, Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Xavier LUCIANI, Véronique LEGUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Fabienne QUIÉVREUX ;

Commission Sociale (Suite à la dissolution du CCAS, reprend les attributions de celui-ci) :

Présidente : Véronique LE GUILLOUX

Membres : Martine CESARI, Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Fabienne QUIÉVREUX ;

Commission Logement (Étude des dossiers et attribution des logements communaux) :

Présidente : Madame le Maire, Martine CESARI

Membres : Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Sandrine DURAN, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Fabienne QUIÉVREUX ;

Commission Urbanisme et Foncier (Suivi de la procédure de révision du PLUI, actions foncières et patrimoniales, étude des demandes d'urbanisme, relations entre la commune et les pétitionnaires)

Présidente : Fabienne QUIÉVREUX

Membres : Martine CESARI, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Jean-Marc LEGROS.



Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2024
- et de sa publication le 24/07/2024

Madame le Maire,

Martine CESARI.

